

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

**23 SEPTEMBRE 2019**  
**20H00**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 23 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest, situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents :	Maire:	Monsieur Beny Masella	
	Conseillers:	Monsieur Dino Mazzone	Siège 1
		Madame Elizabeth Ulin	Siège 2
		Madame Colleen Feeney	Siège 3
		Madame Maria Torres	Siège 4

Aussi présents : Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale  
Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.  
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Dix (10) résidents et visiteurs y assistaient.

**1. Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité  
#20190923-001

Le Maire déclara la séance ouverte à 20h00.

**2. Accueil des visiteurs**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 23 septembre 2019 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité  
#20190923-002

**4. Approbation des procès-verbaux**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- Séance ordinaire du 26 août 2019;
- Séance spéciale du 6 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité  
#20190923-003

**5. Correspondance**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

## **6. Rapport du Maire**

Le Maire Masella félicite l'association des commerçants pour l'organisation réussie de la première Fête sur l'avenue Westminster. Il annonça que le Train des fêtes du CP sera de retour à Montréal-Ouest cette année le 26 novembre prochain. Cet événement gagne de l'ampleur chaque année ; des denrées alimentaires et des dons seront à nouveau recueillis pour les personnes dans le besoin par le programme Popote roulante et le Dépôt alimentaire NDG. Enfin, il indiqua le prochain Café avec le maire aura lieu le 24 octobre.

## **7. Première période de questions du public**

À 20h05, M. le Maire annonça le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général.

M. Mina remet en question la procédure municipale pour le projet de démolition et de reconstruction d'un immeuble sur Easton. Le Maire répondit qu'avant la soumission d'une proposition concrète de remplacement de l'immeuble, la ville ne peut pas considérer de demandes de démolition. Il s'agit d'une procédure en deux étapes indissociables.

La première période de questions prit fin à 20h10.

## **8. Contrats et Greffe**

### **a) Entente sur la plantation et l'entretien d'arbres – Auto Evolution 95 / Carrossier ProColor**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest approuve les termes d'une entente avec Les Entreprises Stonemark Inc., propriétaire de l'établissement d'entreprise ayant son siège au 11A avenue Westminster Sud, aux fins d'avoir accès au terrain adjacent à l'emprise publique municipale dudit propriétaire dans le but d'y planter cinq (5) arbres, lesquels appartiendront à Stonemark mais seront fournis et entretenus par la Ville.

2) Que la Directrice générale de la Ville soit autorisée à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité  
#20190923-004

## **9. Administration et finances**

### **a) Approbation des déboursés – 26 août au 19 septembre 2019**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 26 août au 19 septembre 2019 totalisant 1 091 456, 35 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité  
#20190923-005

### **b) Délégation des pouvoirs pour le mois de septembre 2019**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport de la Directrice générale concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité  
#20190923-006

## **10. Service d'urbanisme**

**a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 18 septembre 2019.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
10 Brynmor 252 Brock Nord	Remplacement de neuf fenêtres; Substitution de bardeaux d'asphalte par un revêtement de métal;
2 Courtney 1 Nelson	Remplacement de treize fenêtres; Remplacement d'une fenêtre;
152 Ballantyne Nord 457 Westminster Nord	Remplacement de huit fenêtres; Remplacement de la porte avant (Option 1);
38 Campbell	Refaire le revêtement du palier et de l'escalier avant et enlever les rampes.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
414-416 Hudson	Substitution d'une fenêtre par une porte-fenêtre, remplacement d'une fenêtre et élimination d'une fenêtre et d'une porte;
68-72 Westminster Nord	Installation d'une fenêtre;
53-55A Westminster Nord	Démolition d'une extension d'un étage et construction d'une extension de deux étages.

Adoptée à l'unanimité  
#20190923-007

**b) Demande de dérogation mineure – 75-77 Ronald**

**NOTE** La Conseillère Elizabeth Ulin résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Conseiller Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 août 2019 conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et les demandes de dérogation mineure au tableau d'utilisation et de normes en vigueur en vertu de l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 75-77 Ronald dans la zone RD-3 afin de:

- Régulariser un empiètement du bâtiment principal, qui se trouve à une distance de 1,51 mètre de la ligne de propriété, alors que la marge de recul avant minimale est de 1,82 mètre, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0,31 mètre.
- Régulariser un empiètement du bâtiment principal du côté de la rue situé à 2,78 mètres de la ligne de propriété, alors que la marge de recul arrière est de 3,04 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0,26 mètre.

Adoptée à l'unanimité  
#20190923-008

**c) Paiement d'une compensation pour place de stationnement – 53-55A Westminster Nord**

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'accepter la demande présentée par la propriétaire de l'immeuble indiqué dans le titre (lot numéro 1 291 816) afin d'offrir une compensation pour une (1) place de stationnement manquante pour un projet de démolition d'une extension arrière d'un étage et de construction d'une extension de deux étages, sous réserve de paiement d'une somme totale de 5 000,00\$, conformément à l'article 5.1.5 du règlement de zonage n° 2010-002.

Adoptée à l'unanimité  
#20190923-009

## **11. Travaux publics**

### **a) Contrat de collecte des déchets – renouvellement**

ATTENDU que le contrat actuel fut adjugé à RCI Environnement inc. en vertu de la résolution # 20151130-014 pour une durée de trois ans venant à échéance le 31 décembre 2018, plus deux options de renouvellement d'une année chacune, la première ayant été exercée par la résolution # 20180926-011;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoit que le prix du contrat durant l'année d'option est celui de l'année antérieure augmenté suivant l'indice des prix à la consommation (IPC) pour Montréal dans les douze mois précédents;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le contrat de RCI Environnement inc. pour la collecte et le transport des déchets le vendredi soit renouvelé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 au prix de 156 057,84 \$ (avant taxes), plus l'ajustement applicable sur un an depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon l'IPC pour Montréal.
- 2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-420-00-491.
- 3) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tout document requis aux fins de mise en œuvre de la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité  
#20190923-010

### **b) Contrat de collecte des matières organiques – renouvellement**

ATTENDU que le contrat actuel fut adjugé à Rebutis Solides Canadiens inc. en vertu de la résolution # 20151130-015 pour une durée de trois ans venant à échéance le 31 décembre 2018, plus deux options de renouvellement d'une année chacune, la première ayant été exercée par la résolution # 20180926-012;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoit que le prix du contrat durant l'année d'option est celui de l'année antérieure augmenté suivant l'indice des prix à la consommation (IPC) pour Montréal dans les douze mois précédents;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

- 1) Que le contrat de Rebutis Solides Canadiens inc. pour la collecte et le transport des matières organiques le mardi soit renouvelé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 au prix de 90 393,98 \$ (avant taxes), plus l'ajustement applicable sur un an depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon l'IPC pour Montréal.
- 2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-420-00-490.
- 3) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tout document requis aux fins de mise en œuvre de la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité  
#20190923-011

## **12. Ressources humaines**

### **a) Lettre d'entente – SCFP (section locale 301)**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

- 1) Que le Conseil accepte les termes de la lettre d'entente # 2019-01 avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP local 301) concernant les libérations syndicales accordées à ceux de ces employés faisant partie du comité de retraite,

conditionnellement à l'approbation de l'entente avec la Ville qui est requise aux fins de restructuration du régime de retraite des salariés par l'assemblée générale des cols bleus de Montréal-Ouest.

2) Que le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer ladite lettre d'entente au nom de la Ville de Montréal-Ouest.

Adoptée à l'unanimité  
#20190923-012

**13. Nominations**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**14. Rapports des Conseillers**

**a) Siège numéro 1**

Dino Mazzone, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

**b) Siège numéro 2**

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

**c) Siège numéro 3**

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

**d) Siège numéro 4**

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

**15. Dépôt de documents**

**a) Rapport sur la gestion de l'eau potable – ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

Le présent document que la ville doit soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation fut approuvé par ledit ministère et fut déposé par le conseil.

**16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**17. Seconde période de questions du public**

À 20h40, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Cynthia Nichols remercia le conseil au nom des commerçants du soutien de la ville quant à l'organisation de la Fête de rue. Elle voulut savoir si quelqu'un examine les aspects environnementaux liés aux travaux d'infrastructure un peu partout. Le Maire expliqua qu'une bonne part des travaux sont effectués en fonction de l'auscultation des tuyaux et visent à restaurer ces infrastructures. Il admit que des travaux de cette envergure n'ont pas eu lieu depuis des décennies, mais ceux-ci ont réduit le nombre de bris d'aqueduc. Ces travaux génèrent des économies qu'ils réduisent les pertes d'eau, l'érosion et les risques de formation de trous géants dans les rues, notamment. La Conseillère Torres indiqua que le gouvernement demande aux municipalités d'établir des plans d'intervention environ tous les trois ans, selon les études et les évaluations des ingénieurs. Le Maire ajouta que la disponibilité des subventions pour ce type de réfection est liée à son classement dans une liste de priorités établies selon l'urgence relative des travaux en vertu des plans d'intervention.

Judy Macdonald exprime son contentement quant à la possibilité de soumettre l'indication de son compteur d'eau sur le site web de la ville, bien qu'elle eut un peu de

difficulté la première fois. Elle voulut savoir pourquoi on devait dorénavant envoyer une photo du compteur d'eau, alors que ce n'était pas nécessaire auparavant. La Conseillère Feeney répondit que c'était pour vérifier l'exactitude de l'indication.

**18. Levée de la séance**

À 20h50, aucune question n'étant posée.

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
#20190923-013

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées  
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20190923*